

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CF169

présenté par

M. Fabien Roussel, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing,  
M. Dharréville, M. Dufègne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq,  
M. Nilor, M. Peu, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	40 000 000
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	40 000 000	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Recherche culturelle et culture scientifique	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
<b>TOTAUX</b>	40 000 000	40 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de transférer 40 millions d'euros vers l'action 2 « Soutien et diffusion de l'innovation technologique » du programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle ». Ces crédits sont prélevés sur l'action 4 « Maîtrise de l'accès à l'espace », en hausse de plus de 16 % dans le projet de loi de finances pour 2020, du programme 193 « Recherche spatiale ». L'idée est, bien sûr, que le Gouvernement lève ensuite le gage.

L'objectif est d'augmenter les crédits consacrés à l'accompagnement financier et en conseil par Bpifrance des projets d'innovation technologique et industrielle des petites entreprises. Un récent rapport de l'inspection générale des finances (« Les aides à l'innovation », mars 2018) préconise de maintenir les aides à l'innovation de Bpifrance inscrites sur le programme 192 à au moins 140 millions d'euros. Or, en 2019 Bpifrance n'a reçu que 85M€ en exécution. L'objet du présent d'amendement est donc d'augmenter ces aides de 40 M€.